

## Stages de récupération des points du permis de conduire à la Chambre de Métiers

Votre permis de conduire est précieux. Il est crédité d'un **capital de 12 points**, **6 points** si vous avez obtenu le permis depuis moins de trois ans (il s'agit dans ce cas du permis probatoire), qui peuvent être retirés à la suite d'infractions au Code de La Route. En cas de perte globale des points, votre permis de conduire perd sa validité.

Depuis la promulgation de la loi Loppsi 2 du 14 mars 2011, les délais de récupération automatique des points de permis ont été assouplis. Ces périodes sont désormais fixées à :

- **2 ans en cas de retrait de plusieurs points (contre 3 ans auparavant)**, hormis pour les infractions et les délits de 4e classe et au delà (telles que les grands excès de vitesse ou la conduite en état d'alcoolémie par exemple) pour lesquelles le délai de récupération des 12 points reste fixé à 3 ans.
- **6 mois en cas de perte d'un seul point** (pour excès de vitesse inférieur à 20km/h par exemple) sur votre permis de conduire (**contre 1 an auparavant**).

Vous pouvez désormais participer à **1 stage par an (contre 1 stage tous les 2 ans)**.

### **DES STAGES DE RECUPERATION DE POINTS** **DU PERMIS DE CONDUIRE POUR TOUT PUBLIC** **à la Chambre de Métiers au TARIF de 198 €**

#### **Comment récupérez vos points de permis ?**

Il s'agit d'une formation théorique, portant sur les facteurs généraux de l'insécurité routière, ainsi que sur l'analyse de situations ou de facteurs générateurs d'accidents de la route.

**D'une durée de 16 heures, réparties sur 2 journées**, le stage permis à points ne comporte aucune épreuve d'examen de connaissances, ni sanction de la bonne compréhension du "message" délivré et **il n'est réclamé au stagiaire qu'une assiduité complète pendant le stage permis a points**.

Cette formation est assortie d'une **attestation de fin de stage** dont l'envoi à **la Préfecture entraînera automatiquement la récupération de 4 points sur votre permis**.

**Le prochain stage se déroulera les lundi 9 et mardi 10 MAI 2011.**

CONTACTEZ-NOUS ;      **Rose FLORES**      **05-62-56-60-60**  
                                         **Catherine CHOURRE-BERDOY**

**CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DES HAUTES-PYRENEES**  
**10 bis, rue du 4 Septembre - B.P. 336 – 65003 TARBES Cedex – Tél : 05-62-56-60-60**

